

République Française
 Département des Côtes d'Armor
 Commune de LANLOUP

Séance du 05/04/2023

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 10.

L'an deux mil vingt-trois, le 5 avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 30/03/2023

Présents : Yannick LE BARS, Inès GONSE, Michelle MENGUY, Jacques THORAVALE, Guénolé LAVAL, Marie José LIBOUBAN, François REBOURS, Marie-Christine MARCUS, Cyril MENGUY, Emmanuel FEINTE.

Absente excusée : Monique COZ (procuration à Marie-Christine MARCUS).

Secrétaire de séance : Marie José LIBOUBAN.

Le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

1- Compte de gestion 2022

Le conseil municipal est invité à approuver le compte de gestion 2022 avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2022, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2- Compte administratif 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et toutes les décisions modificatives qui s'y rattachent, le conseil municipal réuni sous la présidence de MME GONSE, 1ère adjointe, délibère sur le compte administratif, présenté par M. LE BARS, qui se résume ainsi :

	Investissements		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		148 907,74 €		
Opérations de l'exercice	34 812,25 €	154 451,54 €	175 868,74 €	247 319,88 €
Totaux	34 812,25 €	303 359,28 €	175 868,74 €	247 319,88 €
Résultat de clôture		268 547,03 €		71 451,14 €
Restes à réaliser				

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titres budgétaires aux différents comptes

- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3- Affectation du résultat de fonctionnement

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le conseil municipal à l'unanimité :

- considérant le budget de la commune, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de : 71 451,14 €
- décide :
- d'affecter la totalité soit 71 451,14 € à la section d'investissement du budget primitif 2023 au compte 1068.

4- Taux de contributions directes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux de contributions directes.

Les taux votés sont donc les suivants :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,52
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,18
- taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 14,95.

5- Budget primitif 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget de la commune à la somme de :

- 229 909,00 € en section de fonctionnement (dépenses et recettes)
- 405 000,00 € en section d'investissement (dépenses et recettes).

6- Demande de subvention du comité des fêtes

Sursis à statuer dans l'attente de la demande dûment complétée.

7- Etude pour le projet d'aménagement du terrain communal de Kerguistin

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier une étude capacitaire et architecturale dans l'optique de la création de logements sur le terrain communal de Kerguistin au Cabinet PI ARCHITECTURES pour un montant HT de 5 300 € HT.

Questions et informations diverses

- Point sur l'aménagement du portail du préau de la salle polyvalente, achat d'une porte pour compléter ces travaux validé.
- Les travaux d'entretien des accotements seront faits en régie en juin et sous-traités en septembre.
- Point sur la souscription relative à la Pierre Levée.

- Michelle MENGUY informe l'assemblée de sa volonté d'arrêter de se charger de l'élaboration du bulletin.

Fin de la séance à 19h35.

1	Compte de gestion 2022	approuvée
2	Compte administratif 2022	approuvée
3	Affectation du résultat de fonctionnement	approuvée
4	Taux de contributions directes	approuvée
5	Budget primitif 2023	approuvée
7	Etude pour le projet d'aménagement du terrain communal de Kerguistin	approuvée

Signatures du maire et du secrétaire de séance